

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2005**

Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER - M. Pascal BOURDOU – Mme Stéphanie VON EUW - Mme Christiane FRANCHETTE – M. Emmanuel SIOU - M. Jean-Claude FISCHER - M. Marc FARGE - Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Noëlle GRIMBERT – M. Jean-Paul NOWAK - Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – M. François DI GIAMBATTISTA - M. Yannick BETHERMAT – Mme Monique LEFEBVRE - Mme Emmanuelle JOLY – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT – Mme Dominique ALLAIRE - Mme Hélène BRUN – Mme Karine BUSZKA – Mme Christiane REYMOND – Mme Fatiha BOUGARA - M. Gilles MARTIN – Mme Nicole LE LOCH - M. Christian MONGONDRY – M. André GOUDARD.

MEMBRES ABSENTS :

M. Didier ROCA – Mme Hejer ATHIMNI.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme. Claude VALANTIN a donné pouvoir à M. Jean-Claude FISCHER
M. Emmanuel PEZET a donné pouvoir à Mme Armelle LEGRAND-ROBERT.
M. Vincent NOLIN a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.
M. Patrick VARAUT a donné pouvoir à M. Marc FARGE.
M. Alain DUMEZ a donné pouvoir à M. Christian MONGONDRY.
M. Jean-François LEVEQUE a donné pouvoir à Mme LE LOCH.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Christiane FRANCHETTE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Suspension de séance de 20 h 35 à 20 h 50.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2005

Madame LE LOCH souhaite apporter une précision page 4 du procès-verbal : elle rappelle que les deux "gendarmes couchés" mis en place boulevard de l'Europe et en particulier celui situé à la porte de l'école Eugène Ducher, l'ont été suite à la mort d'une petite fille à la sortie de ce groupe scolaire.

Cette modification apportée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2005.

POUR INFORMATION

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame DUPAQUIER fait un point sur la rentrée scolaire 2005.

NOMINATION DE MADAME GRIMBERT EN TANT QUE REPRESENTANTE DE LA C.L.I.S.

Monsieur le Maire félicite Madame GRIMBERT pour sa nomination en tant que représentante de la CLIS (commission locale d'information et de surveillance sur les effets des activités d'installation et de traitement des déchets sur la santé et sur l'environnement).

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN VUE DE LA REGULARISATION DES INSTALLATIONS DE LA SOCIETE 3M FRANCE A CERGY

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de régularisation présentée par la société 3M portant sur les installations de compression et de réfrigération du local de charge d'accumulateurs et de secours de l'équipement téléphonique de son immeuble situé sur la commune de Cergy.

ACHAT DE LOGICIEL PSU – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA C.A.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **ACCEPTE** les termes de la convention à intervenir entre la ville et la caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, dans le but de valider son intervention financière pour l'achat d'un logiciel destiné à informatiser les structures « petite enfance ».

2- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention y afférant.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE POUR LE DEFICIT DE LA REGIE DE RECETTES DU PARKING JEAN JAURES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la remise gracieuse en faveur du régisseur du parking Jean Jaurès pour le déficit de la régie de recettes du parking qui s'élève à 183 €.
- 2- **DIT** que cette dépense sera inscrite à la DM n°2 imputation 6718, et la recette à l'article 7718.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RECONDUCTION DE POSTE DE CHARGE D'INFORMATISATION DU FONDS PATRIMONIAL DE LA BIBLIOTHEQUE GUILLAUME APOLLINAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

AUTORISE le maire à solliciter, pour l'année 2005, une subvention au titre de la reconduction de la participation au financement du poste d'assistante qualifiée de conservation du fonds ancien de la bibliothèque Guillaume Apollinaire, auprès de la DRAC- Ile-de-France.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE VILLE SECTEUR 1 (PLACE DU SOUVENIR, ENTREE DU PARKING JEAN JAURES, ENTREE VERS LES PLACES GRAND ET PETIT MARTROY)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** les projets d'investissement pour l'étude de maîtrise d'oeuvre en vue de la requalification des espaces publics du centre ville (secteur 1) et le plan de financement de l'étude dans les dossiers de demande de subventions.
- 2- **AUTORISE** le maire, pour l'étude de maîtrise d'oeuvre prévoyant la requalification des espaces publics de centre ville (secteur 1), d'un coût de 50 521,74 € HT, à solliciter une subvention de l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 % de ce montant et de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à hauteur de 50 % de ce montant au titre du plan pluriannuel d'investissement, « restructuration des centres anciens de Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône ».

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT EN VUE DE LA CREATION D'UNE LIAISON ENTRE LES RUES MATISSE/DUNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet d'investissement pour les acquisitions foncières et l'étude d'aménagement ainsi que le plan de financement dans les dossiers de demande de subventions.
- 2- **AUTORISE** le maire, pour les acquisitions foncières et l'étude d'aménagement en vue de la création d'une liaison entre les rues Henri Matisse et Henri Dunant, d'un coût de 46 912,21 € HT, à solliciter une subvention de l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 % de ce montant et de la

communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à hauteur de 35 % de ce montant, au titre du plan pluriannuel d'investissement «quartiers en contrat de ville».

3- AUTORISE le maire à signer la convention afférente avec la communauté d'agglomération.

LOCATION-ENTRETIEN LONGUE DUREE DE TROIS VEHICULES DE TRANSPORT – SIGNATURE DES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société “LES CARS MARIE” (lot n° 1) concernant la location-entretien d'un autocar sans chauffeur pour un montant de 180 000,00 € HT soit 215 280,00 € TTC, sur une durée de 5 ans, pour un forfait de 4 000 km par mois sans aucun supplément de prix en cas de dépassement kilométrique.
- 2- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société « LES CARS MARIE » (lot n° 2) concernant la location-entretien d'un mini-car sans chauffeur pour un montant de 105 000,00 € HT soit 125 580,00 € TTC, sur une durée de 5 ans, pour un forfait de 3000 km par mois sans aucun supplément de prix en cas de dépassement kilométrique.
- 3- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société « VIA LOCATION » (lot n° 3) concernant la location-entretien d'un poids lourd sans chauffeur pour un montant de 100 200,00 € HT soit 119 839,20 € TTC, sur une durée de 5 ans, pour un forfait de 2000 km par mois avec un prix de 11,60 € HT soit 13,87 € TTC au km supplémentaire.
- 4- DIT QUE** les dépenses afférentes à ces trois marchés sont prévues au budget communal 2005 et 2006 chapitre 011 – nature 6135 – fonction 020 – enveloppe 12113. Les recettes sont prévues au budget communal 2005 et 2006, chapitre 77 – nature 775 – fonction 020 – enveloppe 6733.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2006.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (26 voix pour, 7 abstentions : Fatiha BOUGARA – Gilles MARTIN - Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY – André GOUDARD – Alain DUMEZ – Jean-François LEVEQUE)

ADOpte la décision modificative n° 2 au budget principal de l'année 2005, telle que figurant dans le document ci-annexé.

Fonctionnement :	139 296,13 €
Investissement :	- 174 602,17 €
TOTAL	- 35 306,04 €

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2 PARCS DE STATIONNEMENT**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

ADOPTÉ la décision modificative n° 2 du budget annexe des parcs de stationnement arrêtée comme suit :

Fonctionnement :	3 146,00 €
Investissement :	<u>2 500,00 €</u>
TOTAL	5 646,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses		Recettes		Commentaires
			BP+ DM1	DM2	BP+ DM1	DM2	
011	6231	Annonces et Insertions	0,00	554,00			Annonce marché public
011	654	Perte sur créances irrécouvrables	35,00	1 552,00			Admissions en non valeur 2005
011	6718	Remise gracieuse	3 350,61	840,00			Remises gracieuses Parking JJaurès
011	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	200,00			
77	7718	Remise gracieuse			0,00	183,00	Remise gracieuse Parking JJaurès
77	774	Subvention d'équilibre			147 177,79	1 550,00	
77	778	Autres produits exceptionnels			0,00	100,00	
79	791	Indemnités de sinistre			0,00	1 313,00	Indemnités d'assurance
		Total fonctionnement		3 146,00		3 146,00	

INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses		Recettes		Commentaires
			BP + DM1	DM2	BP + DM1	DM2	
20	2031	Frais d'études	0,00	2 500,00			Ecriture d'ordre
20	2033	Frais d'insertion			0,00	2 500,00	Ecriture d'ordre
		Total investissement		2 500,00		2 500,00	

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1 FOIRE SAINT-MARTIN**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

ADOPTÉ la décision modificative n° 1 du budget annexe de la foire Saint-Martin arrêtée comme suit :

Fonctionnement :	33 209,50 €
Investissement :	<u>7 700,00 €</u>
TOTAL	40 909,50 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses		Recettes		Commentaires
			BP2005	DM1	BP2005	DM1	
011	604	Prestations de services	100 506,00	13 200,00			Marché Lombard et Guérin
011	6061	Electricité	23 000,00	12 000,00			
011	6231	Annonces et insertion	200,00	25,50			
011	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	284,00			
023	023	Virement à la section d'investissement	26 508,10	7 700,00			
77	7718	Autres produits exceptionnels			0,00	221,20	
77	774	Subvention d'équilibre			63 534,04	32 988,30	
		Total fonctionnement		33 209,50		33 209,50	

INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses		Recettes		Commentaires
			BP2005	DM1	BP2005	DM1	
20	205	Acquisition logiciel de gestion	15 000,00	-15 000,00			Projet abandonné
21	2154	Acquisition matériels et outillages industriels	5 166,24	10 000,00			
23	2318	Installations diverses	28 353,54	12 700,00			
021	021	Virement à la section d'exploitation			26 508,10	7 700,00	
		Total investissement		7 700,00		7 700,00	

TARIFICATION 2006 DES SERVICES MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (27 voix pour, 6 abstentions : Fatiha BOUGARA – Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY – André GOUDARD – Alain DUMEZ – Jean-François LEVEQUE)

ADOpte la tarification des services publics municipaux pontoisiens applicables à partir du 1^{er} janvier 2006 fixée selon le document joint.

MARCHES D'APPROVISIONNEMENT – AUGMENTATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (32 voix pour, 1 abstention : Jean-Paul NOWAK)

APPROUVE l'augmentation générale de 5 % des droits de place des marchés d'approvisionnement de Pontoise, prévue dans le cadre du contrat de délégation de service public d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement conclu avec la société Lombard et Guérin et telle que détaillée ci-après :

EVOLUTION DES DROITS DE PLACE AVEC UNE AUGMENTATION DE 5 %Détail des nouveaux tarifs HT 2006

	Avant augmentation	Après augmentation
Places couvertes		
• Les 2 premières places, chacune	3,13	3,29
• Les 2 suivantes	3,86	4,05
• Les suivantes chacune	4,60	4,83
Places découvertes		
• Le mètre linéaire de façade	1,34	1,41
Commerçants non abonnés		
• Supplément par mètre linéaire de façade	0,56	0,59

Droits de déchargement

- Par véhicule ou par remorque 1,59 1,67

VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2005 AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** le versement de subventions d'aide au fonctionnement aux associations suivantes :

- Fédération Nationale André Maginot d'un montant de 210 €
- Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes d'un montant de 150 €
- Amicale des Officiers de Réserve du Val-d'Oise d'un montant de 80 €
- Union Nationale des Sous-Officiers de Réserve U.D. 95 d'un montant de 80 €
- Le Souvenir Français d'un montant de 200 €.

2- **DIT** que les dépenses ont été inscrites au BP 2005, chapitre 65 - nature 6574 - fonction 025 - enveloppe 941.

SUBVENTION A LA D.I.R.A.P. (DEFENSE DES INTERETS DES RIVERAINS DE L'AERODROME DE PONTOISE – CORMEILLES EN VEXIN)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'aide au fonctionnement à l'association D.I.R.A.P. (défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles en Vexin) d'un montant de 200 euros,

2- **DIT** que la dépense a été inscrite au BP 2005, chapitre 65 - nature 6574 - fonction 025 - enveloppe 941.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE MARCOUVILLE – LOTS 3 ET 5 – SIGNATURE DES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1-**AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de réhabilitation de la maison de quartier de Marcouville - lot n° 3 - menuiserie extérieure - bardage - brise soleil avec la société LORILLARD pour un montant de 254 800,00 € HT soit 304 740,80 € TTC,

2- **AUTORISE** le maire à signer le marché de travaux de réhabilitation de la maison de quartier de Marcouville - lot n° 5 - serrurerie - métallerie avec la société NICOLINO pour un montant de 32 474,00 € HT et 38 838,90 € TTC,

3- **DIT QUE** les dépenses afférentes aux travaux des lots n° 3 et 5 sont prévues au budget communal 2005 chapitre 23 – nature 2313 – fonction 422 – enveloppe 5879.

FOURNITURE, POSE ET MODIFICATION D'HORODATEURS – SIGNATURE DU MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (30 voix pour, 1 voix contre : Jean-Paul NOWAK, 2 abstentions : Christian MONGONDRY – Alain DUMEZ)

- 1- **AUTORISE** le maire à signer le marché concernant la fourniture, la pose et la modification d'horodateurs avec la société PARKEON,
- 2- **DIT** que la tranche ferme du marché est conclue pour un montant total de 369 488,36 € HT soit 441 908,08 € TTC,
- 3- **DIT** que la tranche conditionnelle du marché est conclue pour un montant total de 48 831, 23 € HT soit 58 402,15 € TTC
- 4- **DIT** que les dépenses afférentes à ce marché ont été prévues au budget communal chapitre 23, article 2315, fonction 822 enveloppe 10677.

ETUDE DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DES HAUTS DE MARCOUVILLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le plan de financement de l'étude de requalification des espaces publics des hauts de Marcouville qui figurera dans les dossiers de demande de subventions.
- 2- **AUTORISE** le maire à solliciter, pour cette étude d'un montant de 45 725 € HT:
 - 1- l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 % de ce montant.
 - 1- la communauté d'agglomération au titre du PPI fonds de concours « quartiers en difficulté » à hauteur de 35 % de ce montant.
- 3- **AUTORISE** le maire à signer la convention afférente avec la communauté d'agglomération.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX ABORDS DU PALAIS DE JUSTICE – AVENANT N° 1 AU MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux d'enfouissement des réseaux aux abords du nouveau palais de justice,
- 2- **DIT** que l'avenant n° 1 entraîne une augmentation du montant du marché de 7 877,48 € HT soit 9 421,47 € TTC ce qui fixe le nouveau montant du marché à la somme de 449 272,01 € HT soit 537 329,33 € TTC,
- 3- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1,
- 4- **DIT** que les dépenses supplémentaires afférentes à l'avenant n° 1 sont prévues au budget communal 2005 chapitre 23 – nature 2315 – fonction 816 – enveloppe 9521.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES LOUVRAIS – LOTS 1, 4 ET 13 – AVENANTS N° 1 AUX MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de la maison de quartier des Louvrais pour le lot n°1 : déshabillage, démolitions, terrassements, gros-œuvre, maçonnerie, VRD, espaces verts,
- 2- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de la maison de quartier des Louvrais pour le lot n°4 : cloisons, doublages, faux-plafonds,
- 3- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de la maison de quartier des Louvrais pour le lot n°13 : élévateur handicapés,
- 4- **DIT** que l'avenant n° 1 au lot n° 1 entraîne une augmentation du montant du marché de 10 150,00 € HT soit 12 139,40 € TTC, ce qui fixe le nouveau montant du marché à la somme de 213 150,00 € HT soit 254 927,40 € TTC,
- 5- **DIT** que l'avenant n° 1 au lot n° 4 entraîne une augmentation du montant du marché de 1 441,72 € HT soit 1 724,30 € TTC, ce qui fixe le nouveau montant du marché à la somme de 44 080,13 € HT soit 52 719,84 € TTC,
- 6- **DIT** que l'avenant n° 1 au lot n° 13 entraîne une augmentation du montant du marché de 3 750,00 € HT soit 3 956,25 € TTC, ce qui fixe le nouveau montant du marché à la somme de 28 434,00 € HT soit 33 478,31 € TTC,
- 7- **AUTORISE** le maire à signer les avenants n° 1 des lots 1, 4 et 13,
- 8- **DIT** que les dépenses supplémentaires afférentes aux avenants n° 1 des lots 1, 4 et 13 sont prévues au budget communal (BP 2005), chapitre 23 – nature 2313 – fonction 422 – enveloppe 6335.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ADSEA POUR LA REALISATION DE CHANTIERS DE REHABILITATION PENDANT L'ETE 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'ADSEA pour la réalisation des chantiers éducatifs de remise en état des sentes dégradées de Pontoise, d'un montant de 615,50 €,
- 2- **DIT** que cette dépense a été budgétée au BP 2005, imputation : 65-6574-enveloppe 8333.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENTRE LE 29 JUILLET 2005 ET LE 7 SEPTEMBRE 2005

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 148/2005

Résiliation du marché conclu avec le Bureau d'Etudes Objectif Ville Consultants d'un montant total de 45 639,36 € TTC, pour l'étude d'une stratégie de développement commercial du centre ancien de la ville de Pontoise.

DECISION N° 149/2005

Contrat de vente animation de Noël pour les enfants de la halte crèche des Louvrais de Pontoise avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales, concernant l'animation de Noël le 8 novembre 2005.
Dépense de 484 € TTC.

DECISION N° 150/2005

Contrat de cession de droit de représentation de spectacles avec la COMPAGNIE HISTOIRES DE SONS dans le cadre des actions culturelles des bibliothèques.
Dépense de 860 € TTC.

DECISION N° 151/2005

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Sylvie ROUAULT-PASQUIER, pour la période du 1/08/05 au 31/08/06.
Recette mensuelle de 538,83 €.

DECISION N° 152/2005

Convention avec l'Association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et ses Environs (A.P.C.C.P.E) pour assurer la mise en place d'un dispositif préventif de premiers secours lors de la journée du patrimoine du 18 septembre 2005, de 10 h à 19 h.
Prestation assurée à titre gratuit.

DECISION N° 153/2005

Passation d'un marché public pour la fourniture et la pose de clôtures de portail et d'éléments d'accès limitatifs, avec la société EUROP SIGNAL.
Montant total du marché : 43 400,68 € TTC.

DECISION N° 154/2005

Contrat d'achat du droit d'exploitation d'un spectacle avec ICI MEME PRODUCTIONS dans le cadre de la balade contée organisée pour les journées du patrimoine 2005.
Dépense de 1 384,16 €.

DECISION N° 155/2005

Passation d'un marché public pour l'acquisition d'ouvrages scolaires et de livres destinés aux écoles, avec la société LIVRES DIFFUSION.
Marché fractionné à bons de commande. Montant minimum : 10 000 € HT et montant maximum : 40 000 € HT.

DECISION N° 156/2005

Convention avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour permettre aux Seniors pontoisiens bénéficiant d'une carte Platine d'accéder gratuitement à la piscine d'agglomération des Louvrais.
Dépense se présentant par un engagement d'achat de la ville de Pontoise à la communauté d'agglomération des entrées correspondantes, suivant un relevé trimestriel transmis par les services communautaires, au tarif réduit groupes en vigueur, fixé par la dernière délibération du conseil de la communauté, relative aux tarifs des piscines et installations sportives.

DECISION N° 156 B/2005

Convention de formation professionnelle avec l'OBSERVATOIRE DE L'ACTION SOCIALE (ODAS) concernant la participation d'un agent et d'un élu à la session de formation "le nouveau paysage de l'action sociale" les 7 et 8 juillet 2005.
Dépense de 300,00 € par formation.

DECISION N° 157/2005

Passation d'un avenant n° 1 au marché de fourniture et pose de clôtures de portail et d'éléments d'accès limitatifs, avec la société EUROP'SIGNAL.
Montant total du marché : 46 050,54 € TTC.

DECISION N° 158/2005

Contrat relatif à la maintenance sur parc machines de l'atelier de menuiserie du CTM, avec la GENERALE INDUSTRIE.
Dépense de 1 150 € HT.

DECISION N° 159/2005

Convention pour une mission de conseil en matière d'urbanisme avec Monsieur Jean-Yves MARTIN, conseil en urbanisme opérationnel.
Montant de la rémunération de 3 588,00 € TTC pour 24 heures effectives réalisées en 2005.

DECISION N° 160/2005

Passation d'un additif n° 1 au marché d'achat de mobilier de bibliothèque de Réassort, avec la société SCHLAPPMOBEL France.
Montant de l'additif estimé à la somme de 4 582,77 € TTC.

DECISION N° 161/2005

Passation de 5 conventions de partenariat financier avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, délégation Grande Couronne, pour l'organisation de cinq sessions de formation : "savoir fixer des objectifs lors de l'entretien d'évaluation annuelle".
Dépense de 4 500 €.

DECISION N° 162/2005

Passation d'un marché public pour la réalisation d'une étude de sols complémentaire pour la réhabilitation de la salle des fêtes, avec la société BOTTE SONDAGES.
Marché conclu pour un montant total forfaitaire de 28 943,20 € TTC.

DECISION N° 163/2005

Passation d'un marché public pour la fourniture et pose de jeux, avec la société KOMPAN.

DECISION N° 164/2005

Convention n° 05DA762 relative à la dissimulation du réseau téléphonique rue Victor Hugo, rue Jules Lambert, place Nicolas Flamel, rue Gambetta, impasse Chabanne, avec FRANCE TELECOM.
Dépense de 656,36 € TTC.

DECISION N° 165/2005

Contrat pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours par la Croix Rouge pour le Banquet des Seniors le dimanche 9 octobre 2005.
Dépense de 120 €.

DECISION N° 166/2005

Contrat de prestation de service pour une démonstration artisanale, lors de la journée du Patrimoine, le dimanche 18 septembre, par Madame Montembault, représentante de l'ESCHOPPE DE SAINT-BENOIT.
Dépense de 613 € TTC.

DECISION N° 167/2005

Contrat de prestation de service pour une prestation musicale, lors de la journée du Patrimoine le dimanche 18 septembre, par l'Ensemble "ESPERANCE BREVANNAISE".

Dépense de 750 € TTC.

DECISION N° 168/2005

Contrat de prestation de service pour un show de jonglerie, lors de la journée du Patrimoine, le dimanche 18 septembre, par M. BOUSCH, représentant de l'Association "Nouveaux Horizons".
Dépense de 527,50 € TTC.

DECISION N° 169/2005

Convention pour le tournage du film "Les impressionnistes", avec BBC.
Recette de 1 200 €.

DECISION N° 170/2005

Contrat de prestation de service pour une démonstration artisanale, bibelotier, lors de la journée du Patrimoine le dimanche 18 septembre, par M. Patrick KRANIEZ.

DECISION N° 171/2005

Avenant du 31/01/05 à la convention du 9/09/96 avec les Marchés de Léon, pour le marché des métiers d'art et de la gastronomie du terroir, lors de la journée du Patrimoine le 18 septembre 2005.
Décision sans incidence financière.

DECISION N° 172/2005

Contrat de prestation de service concernant une démonstration de sculpture sur bois, lors de la journée du patrimoine le 18 septembre 2005, avec M. Pascal ARLOT.
Dépense de 299 € TTC.

DECISION N° 173/2005

Contrat d'achat de prestation avec l'association "Les Amis de l'Orgue" dans le cadre du spectacle inaugural du Festival Baroque de Pontoise.
Dépense de 13 600 €.

DECISION N° 174/2005

Convention de prestation avec Monsieur Christian LASNE pour la projection du film en plein air "La Planète Bleue" lors de la journée du patrimoine le 17 septembre 2005.
Dépense de 2 669,15 € TTC.

DECISION N° 175/2005

Convention d'animation pour la Semaine Bleue, du 9 au 15 octobre 2005, avec l'association "Présence et Langages".
Dépense de 500 €.

DECISION N° 176/2005

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux de retrait d'amiante dans quatre bâtiments communaux, avec la société PECTEL.
L'avenant porte le montant du marché à la somme totale de 58 872,55 € TTC.

DECISION N° 177/2005

Passation d'un avenant n° 1 au marché de fourniture et pose de trois lignes de self et prestations accessoires, avec la société C2M.

DECISION N° 178/2005

Passation d'un marché public pour des travaux de réfection d'une piste d'athlétisme et d'aménagement d'une aire de saut sur le terrain de sport des Louvrais, avec le groupement TARKETT SPORT/APPIA PARIS NORD.
Marché conclu pour un montant total estimé à 145 394,13 € TTC.

DECISION N° 179/2005

Contrat d'achat de prestation avec la société "Atlantid" pour le spectacle "Les Danses de l'Eau" à l'occasion de la journée du patrimoine, le 18 septembre 2005.
Dépense de 5 903,45 € TTC.

DECISION N° 180/2005

Contrat d'achat de prestation avec l'association "Les Heures Musicales" pour un concert de Philippe Bardon à la cathédrale Saint-Maclou le 18 septembre 2005 lors des journées du patrimoine.
Dépense de 400 € TTC.

DECISION N° 181/2005

Contrat d'achat de prestation avec l'entreprise de taille de pierre de Monsieur Michel GEST, pour la tenue d'un "atelier tailleur de pierre" lors de la journée du patrimoine du 18 septembre 2005.
Dépense de 426,57 € TTC.

DECISION N° 182/2005

Contrat d'achat de prestation avec la société "Séquence bleue" pour une exposition de 12 photos et cartes postales anciennes de Jean Villain, sur le thème de l'eau, à l'occasion des journées du patrimoine.
Dépense de 4 784 € TTC.

DECISION N° 183/2005

Contrat d'engagement avec la société APS INTERNATIONAL pour la circulation d'un petit train touristique dans les rues de Pontoise lors de la journée du patrimoine, le dimanche 18 septembre 2005.
Dépense de 1 044,45 € TTC.

DECISION N° 184/2005

Convention de prestation avec la société "PASSION VITRAIL" pour la tenue d'un atelier vitrail lors de la journée du patrimoine le dimanche 18 septembre 2005.
Dépense de 720 € TTC.

DECISION N° 185/2005

Passation d'un marché public pour la mission d'étude relative à la reprise des concessions perpétuelles dans le cimetière communal – carré A – 2^{ème} phase, avec le Cabinet Perspective et Paysage.
Marché conclu pour un montant forfaitaire de 8 372 € TTC.

DECISION N° 186/2005

Passation d'un marché public pour une étude préalable de diagnostic intérieur de l'église Saint-Maclou, avec Monsieur Pierre-André LABLAUDE, Architecte des Monuments Historiques.
Montant forfaitaire des honoraires : 37 195,60 € TTC.

DECISION N° 187/2005

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux de retrait d'amiante dans quatre bâtiments communaux, avec la société PECTEL (annule et remplace la décision n° 176/2005).
L'avenant porte le montant du marché à la somme totale de 47 492,61 € TTC.

DECISION N° 188/2005

Passation d'un avenant n° 1 au marché public concernant les travaux de confortement du fontis rue Taillepied à Pontoise – consolidation des sols et injection des remblais – avec la société SOLETANCHE BACHY.
Montant de l'avenant fixé à la somme de 8 565,35 € TTC.

DECISION N° 189/2005

Contrat de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Compagnie du Cercle" dans le cadre du parcours conté ayant lieu le 16 octobre 2005 dans le cadre de Lire en Fête, dans différents sites patrimoniaux de Pontoise.

DECISION N° 190/2005

Passation d'un marché public pour la fourniture, la livraison et le service de repas pour le banquet des Seniors le 9 octobre 2005.

Prix unitaire par personne fixé à 30 € TTC.

DECISION N° 191/2005

Convention de mise à disposition du gymnase Marie Laurencin sis rue Henri Dunant à Pontoise, avec le Consulat d'Algérie.

Mise à disposition à titre gratuit.

DECISION N° 192/2005

Passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité du Chemin du Chou à Pontoise, avec le Cabinet SEPIA.

Montant des honoraires : 22 963,20 € TTC.

DECISION N° 193/2005

Convention n° 05/97 avec l'Association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et ses environs (APCCPE), pour assurer la mise en place d'un dispositif préventif de premiers secours lors de la fête de la Saint-Jean, le 19 juin 2005.

Dépense de 200 € TTC.

DECISION N° 194/2005

Convention n° 05/102 avec l'Association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et ses environs (APCCPE), pour assurer la mise en place d'un dispositif préventif de premiers secours lors de la fête nationale du jeudi 14 juillet 2005.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 195/2005

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "L'enfant de la chance" avec l'association "Compagnie du Cercle" pour le samedi 10 décembre 2005 à la cave voûtée de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.

Dépense de 1 500 € TTC.

DECISION N° 196/2005

Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Contes des fontaines, des lavoirs et des puits" avec l'association "Le Ricochet Solaire" dans le cadre des actions culturelles des bibliothèques.

Dépense de 200 € TTC.

QUESTION DIVERSE**INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS****LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1 – **DESIGNE** comme suit les représentants au sein des différentes commissions municipales :

**Commission Urbanisme - Cadre de Vie
Travaux – Développement Economique**

Commission Culture - Animation - Tourisme

Président :
Philippe HOUILLON

Christiane FRANCHETTE
Emmanuel PEZET
Didier ROCA
Emmanuel SIOU
Marc FARGE
Dominique ALLAIRE
Nicole LE LOCH
Christian MONGONDRY

Commission Développement social

Président :
Philippe HOUILLON

Jean-Claude FISCHER
Yannick BETHERMAT
Christiane REYMOND
Dominique TOURNAIRE
Didier ROCA
Vincent NOLIN
Jean-François LEVEQUE
Fatiha BOUGARA

Commission Finances – Affaires Générales

Président :
Philippe HOUILLON

Gérard SEIMBILLE
Marie-Christine MOIRET-VAUDON
Claude VALANTIN
Dominique TOURNAIRE
Jean-Claude FISCHER
Christiane FRANCHETTE
Nicole LE LOCH
Christian MONGONDRY

Président :
Philippe HOUILLON

Stéphane VON EUW
Noëlle GRIMBERT
Armelle LEGRAND-ROBERT
Monique LEFEBVRE
Jean-Paul NOWAK
Emmanuelle JOLY
André GOUDARD
Fatiha BOUGARA

**Commission Sport - Jeunesse
Affaires Scolaires – Enfance**

Président :
Philippe HOUILLON

Pascal BOURDOU
Hélène BRUN
Annick DUPAQUIER
François DI GIAMBATTISTA
Armelle LEGRAND-ROBERT
Vincent NOLIN
Jean-François LEVEQUE
André GOUDARD

2 – **DESIGNE** comme suit les représentants élus de la commune au sein du conseil d'administration du CCAS :

Conseil d'administration du CCAS

Président :
Philippe HOUILLON

Claude VALANTIN
Jean-Claude FISCHER
François DI GIAMBATTISTA
Yannick BETHERMAT
Armelle LEGRAND-ROBERT
Christiane REYMOND
Jean-François LEVEQUE
Fatiha BOUGARA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 05.

Affiché le :

Philippe HOUILLON
Maire de Pontoise